



Gestion administrative des patients  
Facturation opérationnelle  
Champ de l'Air  
Rue du Bugnon 21  
CH-1011 Lausanne

**Madame  
DICOVA Ludmila  
Petwalova 13  
94911 NITRA  
SLOVAQUIE**

**Fabienne THIERRIN BRAND**  
Resp. gestion des garanties spéciales

Tél: 021 314 56 92  
Fax: 021 314 03 36

Fabienne.Thierrin@chuv.ch  
www.chuv.ch

Lausanne, le 26 octobre 2011

**ESTIMATION FINANCIERE AMBULATOIRE** demandée par Hôpital Ophtalmique Jules Gonin

**Pour patiente: DICOVA Elena née le 10.05.2011 (IPP Chuv ?)  
Domicile en SLOVAQUIE**

Madame,

Suite à la demande d'estimation, pour le traitement ambulatoire dans notre établissement de votre fille DICOVA Elena, nous vous indiquons ci-dessous l'estimation des coûts pour 3 séances de thermochimiothérapie.

<b>Thermochimiothérapie</b>	<b>3 x CHF 3'000.00</b>	<b><u>Total CHF 9'000.00</u></b>
-----------------------------	-------------------------	----------------------------------

**L'estimation précitée est communiquée sous toute réserve. L'évolution du traitement peut engendrer des coûts supplémentaires.**

**Une garantie de prise en charge totale de l'assurance peut nous être délivrée ou le formulaire européen E112 original valable pour les dates de traitement (voir 2<sup>ème</sup> page).**

Si aucune garantie de prise en charge ne peut être présentée, **un dépôt de**

**CHF 9'000.00 (neuf mille francs suisses)**

doit être versé au plus tard lors de la première consultation ambulatoire.

En vous remerciant pour votre compréhension, nous vous présentons, Madame, nos salutations distinguées.

Fabienne Thierrin

Envoi par mail à maman patiente : [dicova.ludmila@gmail.com](mailto:dicova.ludmila@gmail.com)

Copie à [Gap.Admissions@chuv.ch](mailto:Gap.Admissions@chuv.ch) et [Christine.Gercsenyi@sec.sec.fa2.ch](mailto:Christine.Gercsenyi@sec.sec.fa2.ch)





## INSTRUCTIONS RELATIVES A L'ACCORD SUR LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES AU REGARD DE L'ASSURANCE-MALADIE (LAMal)

Les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et la Communauté européenne (CE) sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002.

Pour les ressortissants de l'UE et de l'AELE, l'assuré devra présenter le formulaire **E112 original**, valable dès la date d'hospitalisation, dûment daté et signé, au service des admissions à l'arrivée dans notre établissement.

Ce formulaire est délivré par l'assureur maladie compétent et permet de bénéficier des prestations en nature de l'assurance maladie médicalement nécessaires pendant un séjour en Suisse, **en statut SERVICE GENERAL uniquement**.

Si les dates de validité du formulaire sont correctes, aucun dépôt de garantie ne sera demandé à la famille pour du service général, **mais si le patient désire bénéficier de prestations complémentaires « PRIVE » un dépôt sera demandé avant l'hospitalisation.**

Une facture est établie, selon la convention susmentionnée, à l'attention de

**INSTITUTION COMMUNE LAMAL  
Gibelinstrasse 25  
Case postale  
CH – 4503 SOLEURE**

**Tél. : 032 625 30 30  
Fax : 032 625 30 29**

**Email : [info@kvg.org](mailto:info@kvg.org)**